



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES

Traverse du Cheval Blanc – BP 93 – 13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX
Tél. : 04 90 92 25 76 – Fax : 04 84 88 13 92 – E-mail : contact@sicas.fr – Site Internet : www.sicas.fr

Décision du Président

Référence : DEC_2024/ 06

Convention SICAS/REAL Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Travaux Programme 2024-2026

Nous, Président du SICAS,

Vu l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICAS du 24 Novembre 2005 ;

Vu la Délibération du Comité Syndical n°2020/05 du 30 Juillet 2020 visée par la Sous-Préfecture le 7 Aout 2020,

L'Association Syndicale du Canal du Réal de Saint Rémy de Provence a sollicité les services du SICAS afin d'assurer la réalisation des dossiers de demande d'aide auprès des financeurs, l'élaboration du dossier de consultation des entreprises relatif au programme de travaux 2024-2026 concernant la réhabilitation du Canal du Réal.

Il y a lieu de signer la convention correspondante.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : de répondre favorablement à la sollicitation de l'Association Syndicale du Canal du Réal de Saint Rémy pour assurer l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre du programme des travaux 2024-2026.

ARTICLE 2 : de signer la convention correspondante.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à saint Rémy, le 09 Février 2024

Philippe GINOUX
Président du SICAS



Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20240209-DEC_2024-06-DE
Date de télétransmission : 15/02/2024
Date de réception préfecture : 15/02/2024

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 15/02/2024

Date de réception en Sous-Préfecture le 15/02/2024